



SEANCE DU 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 26 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de ROHAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NIZAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 14 mai 2016

PRESENTS : Bernard NIZAN – Jean-Claude NICOLAS – Didier MAHE - Martine LE POTVIN – Carolle LE FUR – Loïc LE GUINIEC – Gilles RENAULT – Alain GUILLAUME - Brigitte LE NET — Jean-Yves CALVARY – Laurence JOUANNO - Anne Lise CARRO – Delphine LE ROY - Sébastien NICOLAZO – Marinette PENNETIER

ABSENTS EXCUSES : Bernard LAMOUR donne pouvoir à Bernard NIZAN – Wafa TALEB – Isabelle JAFFRE donne pouvoir à Martine LE POTVIN

ABSENT : Stiven POTEL

Le compte-rendu de séance du 18 mars 2016 est approuvé à l'unanimité en modifiant le point 5.5 de la façon suivante :

« Considérant le nombre croissant des demandes d'abaissement de bordure en limite de chaussée (bateau), Jean-Claude NICOLAS indique que ces travaux pourraient être à la charge des propriétaires sauf pour les travaux d'aménagement neuf.

Le Conseil Municipal décide que ces aménagements ne pourront se faire qu'après accord des services de la mairie et qu'ils seront entièrement à charge des intéressés sauf pour les aménagements neufs ».

I – TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

1.1.– Local canoë

La demande de permis de construire a été déposée. Le dossier a dû être complété par la signature d'un architecte du fait que nous sommes une collectivité territoriale.

Sandrine NICOLAS a été sollicitée moyennant la somme de 1 500 € HT.

Un complément d'informations a été sollicité concernant l'accessibilité des locaux. La demande est en cours.

Bernard NIZAN précise que dès que le permis de construire sera accordé et que l'autorisation concernant l'accessibilité sera reçue, la commission bâtiment se réunira pour décider des travaux à effectuer.

1.2.– Maison de santé

La demande de permis de construire est en cours d’instruction à PONTIVY COMMUNAUTE. Le dossier a été transmis aux services extérieurs (DRAC, architecte des monuments historiques, DDTM pour l’accessibilité, services incendie...).

Le comparatif concernant le système de chauffage a été présenté.

Le projet de santé est en préparation par les professionnels de santé rohannais pour être transmis à l’ARS.

Un point est fait sur les différentes subventions pouvant être octroyées pour les travaux de la maison de santé et la rénovation du bâtiment associations et bibliothèque.

1.3.– Espace Cobigo

Bernard NIZAN présente l’esquisse concernant le transfert éventuel de la pharmacie dans les locaux de l’espace COBIGO. Il précise que deux logements pourraient être aménagés au-dessus de la pharmacie. Le Cabinet NICOLAS (cabinet retenu par la pharmacie pour son projet) a fait une esquisse concernant cet aménagement de logements.

Ces aménagements auront des conséquences sur le stationnement dans cet espace.

Il indique à l’assemblée qu’une rencontre est à prévoir avec l’EPF pour la suite à donner au projet de la pharmacie.

1.4.– Chapelle Saint-Martin

Monsieur le Maire informe l’assemblée sur l’état d’avancement du dossier concernant les travaux de réfection du retable de la chapelle Saint-Martin en précisant que la consultation va être lancée.

Il indique que Monsieur LECONTE propose que la reprise du pignon d’entrée ouest très dégradé à ce jour, soit intégrée dans le temps du chantier. Les services des bâtiments de France ne semblent pas opposés à cette idée. Il serait possible de traiter ce pignon par clairis de bardeaux de châtaignier afin d’éviter de reproduire les désordres actuels liés à la fragilité de l’option mise en œuvre. Cette proposition est à soumettre à la demande de Pontivy Communauté.

II – LOYER GYMNASSE DE LA CORDERIE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l’AELEP de ROHAN concernant la demande du Club de volley des Chevaliers de ROHAN afin de disposer d’un sol plus adapté que le bitume pour l’activité volley. La technique la moins onéreuse et la plus adaptée consisterait à recouvrir le sol actuel avec des dalles PVC moyennant l’investissement de 49 400 €. Compte tenu des investissements déjà réalisés pour le collège, l’association ne peut pas investir plus de 25 000 € dans cette rénovation Elle sollicite donc l’aide de la commune.

Il rappelle que la commune mutualise l’utilisation des salles de sports des collèges rohannais et que chacun (commune et propriétaires) y trouve son compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose une augmentation de loyer de 2 000 € pendant 7 ans. Il souhaite pouvoir disposer suivant la demande, pour les associations, de la salle de gym – tennis de table.

III – CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX

La commune est depuis plusieurs années engagée dans l'amélioration des pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts. En juin 2011, le Conseil Municipal avait adhéré à la charte proposée par le Grand Bassin de l'Oust.

Depuis 2011, près de 120 communes adhèrent à la charte d'entretien des espaces communaux.

Cette charte est composée de cinq niveaux d'engagements et a pour objectif de limiter l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire communal. Elle apporte également le cadre réglementaire auquel sont soumises les communes dans ce domaine.

Cependant, au cours des dernières années, la réglementation a évolué (Loi L'Abbé...) et une mise à jour de la charte s'est avérée nécessaire. Ainsi elle a été révisée début 2016.

Pour que la commune poursuive son engagement, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la nouvelle charte.

IV – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

4.1. – Commission environnement

La fête des jardiniers, organisée le 23 avril dernier, a vu passer de nombreux visiteurs très intéressés par la bourse aux plantes, les plantous et greffous, le stand d'apiculture, celui de la réalisation des jardinières et la balade commentée autour du plan d'eau.

4.2. – Commission culture et patrimoine

La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour mettre en place l'expo photos sur les anciens commerces dans les rues de Rohan. 25 photos, récupérées près des familles rohannaises, sont en impression et elles vont prendre place dans les vitrines ou sur les murs à partir du 15 juin.

4.3. - Commission voirie

De nombreux travaux sont prévus :

- Passage du PATA
- Réalisation du programme annuel de réfection et de la rue des Cerisiers
- Traçage de sécurité : passage piétons.....
- Rue de la Guiterne : sécurisation avec un trottoir à l'étude ; pour ces travaux, un courrier sera adressé au Conseil Général pour avis ;
- Rues du Moulin et du quai : les travaux seront réalisés après réfection de la canalisation d'eau potable.

La commission a défini le programme 2017 à savoir :

- CR des Landes,
- CR de la Ville Audrain à la Potinaie,
- Rue du Levant,
- Kéroret,
- CR de Beau Rêve à Grégaulé,
- Rue de la Corderie.

Pour la réfection des anciens lotissements, la commission prévoit la réfection de la Rue du Ruisseau.

Bernard NIZAN rappelle la demande émise par le comité des fêtes de Saint-Samson concernant le nom à donner à la place de la salle des fêtes à Saint-Samson.

A ce jour, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande « Place du Blé Noir ». Une réflexion est en cours.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'intérêt et la possibilité de réaliser une zone 30 sur l'ensemble du quartier de la Ville Moisan.

La sortie du halage par les nombreux cyclistes face à la chapelle Notre Dame de Bonne Rencontre est très dangereuse. La pose d'un feu clignotant solaire pourrait alerter sur ce danger.

De même, à l'entrée de l'agglomération, rue de Kérentrée, le passage piétons (rue de la Corderie-Bourg aux Moines pourrait être signalé par un feu clignotant solaire.

4.4. – Commission enfance communale

La commission enfance a visité les nouveaux locaux de la garderie périscolaire. Un point est fait sur le fonctionnement.

Le marché de la restauration scolaire doit être renouvelé. Les membres de la commission souhaitent l'engagement d'utilisation de produits locaux, saisonniers et frais pour les trois ans à venir.

Bernard NIZAN informe de la rencontre avec Daniel AUDO, adjoint à CREDIN, pour échanger sur les Temps d'Activités Périscolaires. Il précise qu'une réunion a eu lieu avec les parents des enfants concernés de CREDIN et qu'un courrier a été adressé aux élus de CREDIN par les parents d'élèves pour faire part de leur mécontentement. Un courrier a également été adressé par la mairie de ROHAN.

4.5. – Commission vie associative

Une réunion de la commission vie associative a eu lieu avec pour ordre du jour le forum des associations. Il aura lieu le 10 septembre prochain de 10 heures à 15 heures. 25 courriers avaient été adressés aux associations. 8 ont répondu favorablement pour participer au forum.

Marinette PENNETIER propose la mise en place d'un panneau lumineux dans ROHAN pour permettre de transmettre des informations à la population. *Carolle LE FUR* répond qu'une telle réflexion dépend de la commission communication.

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

5.1. – Maintenance des cloches

Bernard NIZAN indique que le moteur de volée d'une cloche à ROHAN doit être remplacé. Il en est de même du boudier et du battant de l'une des cloches de l'église de Saint-Samson. Le montant de ces remplacements s'élève à 2 338.48 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remplacement des dites pièces.

5.2. – Demande de subvention

Un enfant rohannais, scolarisé à l'école DIWAN de PONTIVY, doit participer à une classe nature du mardi 24 mai au vendredi 27 mai à Brasparts. Le montant du séjour s'élève à 160.50 € / enfant.

La famille sollicite une aide au titre des projets de classe délocalisée. Pour information, la ville de PONTIVY accorde une aide de 11 €/jour/enfant portivyen.

Le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention. En effet, la commune ne verse aucune aide pour les classes nature ou découverte.

5.3. – Loyer commerce 21 rue Notre Dame

Monsieur le Maire fait part de la demande émise par Solid'ère concernant le montant du loyer du commerce situé, 21 rue Notre Dame. Il indique que le locataire signale que l'activité de ce commerce est en baisse et que le loyer actuellement perçu est élevé.

Considérant que le bail est arrivé à échéance, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, décide de fixer le montant du loyer à 350 € à compter du 1^{er} février 2016. Le loyer sera révisable chaque 1^{er} février pendant la durée du bail. La révision se fera en fonction de l'indice de la construction. Il autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail sur cette base.

5.4. – Lotissement des Champs

Monsieur le Maire fait part de la demande présentée par Monsieur et Madame BLOUIN Samuel pour acquérir une partie du parking près de leur terrain sis au lotissement des Champs.

Le Conseil Municipal, décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le règlement du lotissement ;**
- **de céder le terrain au prix de 10 € TTC le m² ; Les frais de bornage et de notaire seront à la charge du demandeur ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.**

5.5. – Renouvellement ligne de trésorerie station service

La ligne de trésorerie concernant la station service arrive à échéance.

Le Conseil Municipal décide de renouveler ladite ligne auprès du Crédit Agricole du Morbihan.

5.6. – Demande de subvention association Centre Bretagne pour la sauvegarde des Abeilles Bretonnes

Cette association a pour but de sauvegarder les abeilles et les autres pollinisateurs et la biodiversité, lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, informer sur les dangers pour l'homme et la biodiversité, faire connaître l'apiculture et présenter le montage des pièges à frelons.

L'association sollicite :

- soit un financement pour acheter du matériel de piégeage
- soit une subvention d'un montant de 0.10 €/habitant.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

5.7. – Terrain pour futur lotissement

Monsieur NIZAN informe que les propriétaires du terrain pour la réalisation d'un lotissement ont été contactés. A ce jour, ils sont vendeurs mais n'ont pas avancés de prix de vente.

5.8. – Peinture sur transformateurs

Deux transformateurs, rue des Prunus et rue de la Minoterie, vont être relookés, cet été par les jeunes de l'accueil de loisirs avec le concours de Madame LAVALLADE, artiste peintre, l'ERDF et Morbihan Energies.

5.7. – Informations diverses

- le 27 mai : visite conseil départemental
- le 28 mai : concert salle de la Belle Etoile
- le 4 juin de 10 h 30 à 11 h 30 : porte ouverte garderie périscolaire
- les 17-18 juin : péniche
- le 11 juillet à 20 h 30 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.